
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trentième séance – Samedi 6 décembre 2008, à 10 h 10

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 10 h 10 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs, et *M. Grégory Baud*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 24 novembre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 6 décembre 2008, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2009 (PR-635 A/B/C)¹.

Suite du premier débat

M. Mathias Buschbeck (Ve). Confédération: budget, 55 milliards, durée des débats, trois heures. Canton de Genève: budget, 7 milliards, durée des débats, sept heures. Ville de Genève: budget 1 milliard, durée des débats, seize, dix-sept, dix-huit heures! Les Verts sont chaque année surpris de voir que moins le budget est important, plus la durée des débats conduisant à son adoption est longue. Nous tenions à informer ceux qui font habituellement durer ces débats que les minorités respectives de ces autres parlements ne défendent pas moins bien leurs idées et leurs électeurs, et que, de toute façon, nous ne débattons aujourd'hui, au grand maximum, que de 1% du total du budget. Espérons que cette idée fera son chemin afin que ce rituel spécifique à la Ville de Genève évolue de façon, osons le dire, moins ridicule ces prochaines années.

Cela étant dit, avant d'attaquer le fond, les Verts souhaitent encore se pencher, comme la plupart des autres groupes, sur le processus qui amène à cette séance,

¹ Rapports, 2967.

en espérant qu'en répétant nos objections année après année celles-ci finiront par être entendues.

Le budget est prêt chaque année, au niveau du Conseil administratif, à la fin du moins de juin. S'ensuit, chaque fois, une période de latence de deux mois avant qu'il ne soit transmis au Conseil municipal, à qui l'on annonce immédiatement qu'il n'est déjà plus à jour... Le Conseil municipal travaille ensuite sur les chapeaux de roue pendant six semaines. Dans ces conditions, il nous est impossible de faire notre travail comme nous le souhaiterions. Nous appelons donc à un réel changement de nos méthodes de travail, même si un motif de satisfaction est venu cette année, comme d'autres l'ont relevé, de la présentation du budget par missions et prestations, qui est une bonne direction devant encore être développée.

Après cette brève introduction, passons au fond. Le grand changement de ce budget, par rapport au précédent, est la suspension du *personal stop*. En effet, depuis 2005, le nombre total des employés de la Ville n'avait pas bougé, des réallocations se faisant en interne. Les Verts étaient à l'origine de cette politique et en étaient fiers, car cela impliquait une attitude vertueuse consistant, lors de chaque départ dans l'administration, à se poser la question s'il fallait reconduire le poste ou s'il devait être recréé ailleurs, un besoin s'avérant plus urgent. C'était une garantie de bonne gestion des deniers publics. Si les Verts transigent cette année, c'est qu'il s'agit du premier budget élaboré complètement par le nouveau Conseil administratif, qui avait besoin d'un peu de marge de manœuvre pour marquer et assumer ses options politiques. Pour les Verts, il ne s'agit donc point d'un abandon du *personal stop*, mais bien d'une suspension pour 2009, d'une opération *one shut*, l'année à venir étant l'occasion de tirer un bilan de l'exercice, afin d'en améliorer l'efficacité dès 2010.

L'autre source de déception pour les Verts, c'est l'absence d'une réelle volonté du Conseil administratif de répondre à l'urgence environnementale, notamment climatique, à laquelle toutes les collectivités publiques ont le devoir moral de répondre. La déception est d'autant plus grande que, lors de la présentation des objectifs au printemps, ce budget s'intitulait «Genève ville durable». Nous sommes obligés de constater, une fois de plus, que si tout le monde parle de développement durable, cela ne reste encore que des paroles et que la mise en pratique se fait attendre.

Pour cette raison, les Verts déposeront aujourd'hui une série d'amendements, pour tenter, non pas de révolutionner ce budget, mais de le rendre un peu plus «climato-compatible», notamment en proposant un «énergie stop», bloquant notre consommation globale, les économies à réaliser devant compenser les variations de prix. C'est un objectif politique sur lequel nous espérons être largement suivis, afin de demander au Conseil administratif des mesures volontaristes de diminution de consommation.

Concernant l'épineuse question de l'accord avec le personnel, les Verts espèrent qu'il s'agit du dernier exercice du genre auquel devra se livrer le Conseil municipal. Ce n'est en effet pas à lui d'arbitrer les rapports entre l'employeur Ville de Genève et les employés. Nous prenons donc acte de l'accord qui a été trouvé entre les partenaires sociaux et exigeons que l'année prochaine le nouveau statut du personnel soit en vigueur, afin que les collaborateurs de la fonction publique ne soient plus dans l'incertitude année après année. Bref, les Verts veulent de nouvelles règles du jeu, plus claires, sans ambiguïtés ni archaïsmes, afin qu'elles puissent être respectées.

Nous ne pourrions conclure cette prise de position sans parler des recettes fiscales escomptées. Comme d'autres, nous sommes surpris du faible changement qu'il y a entre les estimations du mois de juin et celles d'aujourd'hui. La planète vit une crise financière sans précédent, et cela est à peine perceptible dans ce budget. Espérons que la méthode Couet du Conseil administratif ne sera pas synonyme de réveil douloureux! D'autant qu'il est à craindre que les besoins sociaux seront à coup sûr en augmentation durant l'année 2009. De plus, 2010 sera une année difficile, on nous l'a déjà annoncé, non seulement à cause de la situation économique, mais également à cause des baisses d'impôts actuellement concoctées par le Grand Conseil.

Un dernier mot sur les investissements. Nous constatons depuis des années la grande difficulté qu'a la Ville à réaliser les objectifs visés. Heureusement que les grands projets du Canton nous y ont aidés. Les investissements sont pourtant un levier important de notre politique; comme l'a relevé notre collègue Froidevaux, il y a pourtant tant à faire au niveau de la rénovation de notre parc immobilier! En effet, ces investissements s'avèrent particulièrement intéressants: grâce à l'isolation des bâtiments, ils permettent non seulement des économies financières, mais, encore une fois, une économie environnementale grâce à l'énergie économisée, sans aucune baisse de confort. Nous espérons donc que ce montant minimaliste de 95 millions de francs, qui n'a depuis une année pas été grandement indexé, sera atteint en 2009.

Enfin, nous sommes une fois de plus obligés de nous inquiéter du niveau élevé de la dette: 1,7 milliard. Cela représente 60 millions d'intérêts par année, soit l'équivalent, en gros, de 600 places de travail qui partent directement dans le coffre des banques, lesquelles, même si elles en ont grandement besoin ces temps, ne méritent pas cette générosité des pouvoirs publics.

En conclusion et pour résumer, nous pouvons dire que notre source de satisfaction dans ce budget, ce sont les éléments que l'on retrouve année après année, qui portent les options politiques de l'Alternative et qui sont donc notre marque de fabrique. Notre source de déception étant l'absence de réelle nouveauté qui aille dans le sens de nos revendications. (*Applaudissements.*)

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs, je vais tout d'abord me répéter par rapport à mon discours de l'année dernière, où j'avais pu dire – et le groupe radical avec moi – que le budget n'était pas celui de l'Alternative, mais celui d'A gauche toute! Nous sommes contraints de refaire l'exercice cette année en disant que ce budget, une nouvelle fois, n'est pas celui d'une majorité politique claire, mais clairement celui d'un groupe politique, celui d'A gauche toute!

Lors des discours et prises de position, des discussions en commission, nous avons pu constater qu'A gauche toute! a obtenu gain de cause sur quasiment l'ensemble de ses demandes, que ce soit la prime pour le personnel, la fin du *personal stop*, les annuités extraordinaires... Les Verts viennent de nous dire qu'ils n'étaient pas entièrement satisfaits, mais qu'ils voteront pourtant ce budget. Quant au groupe socialiste, il le votera quoi qu'il arrive. C'est dire que ce budget n'est pas celui d'une majorité politique claire, mais clairement celui d'un groupe politique fort de neuf membres – le groupe A gauche toute! – qui arrive par miracle, pour la deuxième année consécutive, à atteindre une majorité de 51% à lui tout seul!

Pour en venir au fond, ce budget ne nous plaît pas, à nous radicaux, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, comme l'a souligné M. Buschbeck, la dette municipale augmentera à nouveau cette année, en raison d'une insuffisance d'autofinancement de 17 millions et d'un recours à l'emprunt de 26 millions. Une dette qui augmente signifie des intérêts de plus en plus élevés à payer année après année. La dette et ses intérêts, c'est autant d'argent dont la population ne bénéficiera pas en termes de prestations publiques. Lorsqu'on entend, au cours de nos séances du Conseil municipal, qu'il n'y a pas d'argent pour ceci ou pour cela, c'est simplement parce que, à force de ne pas juguler la dette, nous finissons par payer des intérêts sur les intérêts des intérêts... Et si nous continuons ainsi, nous n'aurons peut-être plus de municipalité saine à léguer à nos descendants, tant elle sera endettée!

Ensuite, ce qui gêne profondément le groupe radical dans ce budget, c'est la fin du *personal stop*. Mais que je m'explique bien: nous ne sommes pas opposés à la fin du *personal stop* en tant que tel, nous sommes opposés à une masse salariale qui explose. Le *personal stop* est un concept flou, qui laisse une trop grande liberté aux magistrats pour coulisser des postes. Ai-je besoin de vous rappeler le budget d'il y a deux ans, où nous avons vu le magistrat André Hediger transformer un poste de gardien de bains en un poste de chargé de communication? En termes de personnel, un poste égale un poste, mais un salaire de 60 000 francs n'est pas équivalent à un salaire de 110 000 francs!

Or, cette année, le budget fait état d'une augmentation officielle de 42 postes, qui est en fait bien plus importante parce qu'on a engagé davantage de monde sur la base d'accords avec le personnel, mais surtout la masse salariale explose parce que quantité des postes remplacés en interne ne sont pas équivalents en termes

de salaires. Ainsi, qui peut encore croire au concept de *personal stop*? Il aurait été bon que le Conseil administratif se décide à enterrer une fois pour toutes – ce qu’il a fait cette année – ce concept de *personal stop* et à adopter «la masse salariale stop», afin qu’on sache clairement combien coûte la fonction publique et que le Conseil administratif arrête de parler de postes équivalents alors qu’ils ne sont pas au même salaire. Car engager poste pour poste une personne que l’on paie bien davantage – 30%, 40%, 50%, voire le double – n’est tout simplement pas acceptable et cela ne respecte ni l’esprit ni la lettre du *personal stop*.

De même, quand on voit les charges qui se montent à 1 750 403 969 francs, on est en droit de se demander ce que la Ville fait avec cet argent, en termes de politique publique. Pourrait-elle mieux faire, doit-elle faire avec plus ou avec moins? Je me réjouis que la motion discutée à la dernière session, grâce au soutien des Verts, concernant les moyens dont nous avons besoin pour mener notre politique publique ait été votée. Cela nous permettra peut-être d’avoir un budget 2010 plus clair et d’avoir vraiment un ratio entre les prestations offertes à la population et les moyens que nous devons y consacrer. Car, comme l’a dit M. Buschbeck, nous n’allons parler aujourd’hui que de 1% du budget: la plus grande partie n’est en fait pas soumise à l’analyse du Conseil municipal, mais relève de la seule vision du Conseil administratif.

De même, nous ne pouvons que nous inquiéter au vu des recettes fiscales prévues. Lors de la session du Conseil municipal des 4 et 5 novembre, nous avons reçu la réponse à la motion M-283 de 1997 qui, chose étonnante, prend tout son sens aujourd’hui, 6 décembre 2008! Dans cette motion, le Conseil municipal souhaitait qu’on intervienne auprès du Conseil d’Etat pour obtenir les pièces relatives aux centimes additionnels revenant à la municipalité et pour recevoir des informations claires du Département cantonal des finances. Malheureusement le Canton ne nous communique que les prérecettes, ce qui signifie que le budget que nous voterons ce soir est, en termes de rentrées fiscales, un budget à l’aveugle. Mesdames et Messieurs, dans le même temps où la Ville annonçait 7 millions de recettes en plus, la Ville de Zurich, qui a une structure économique relativement analogue à la nôtre, annonçait des pertes pour plusieurs centaines de millions de francs. Alors, faut-il penser que la Ville de Genève échappera miraculeusement à la crise économique? Je le souhaite et le groupe radical avec moi. Mais je préviens déjà que nous demanderons des comptes au Conseil administratif, de même qu’à la majorité qui votera ce budget ce soir, si dans huit ou neuf mois, au moment des comptes, nous constatons que les recettes fiscales ont été clairement surévaluées. Car, à ce moment-là, nous n’aurons plus que les yeux pour pleurer et nous devons emprunter de l’argent sur le marché international à des taux encore plus élevés.

Maintenant, pour ce qui est du centime additionnel, un rapporteur de minorité a mis en cause le groupe radical, disant que nous avons proposé en commission la diminution du centime additionnel. Je souhaite dire ici que rien n’est plus faux!

En fait, nous avons proposé, au cas où il se serait avéré que les recettes fiscales avaient été sous-évaluées, d'envisager une baisse de la fiscalité pour mettre le Conseil administratif devant ses responsabilités. Car nous avons toujours la crainte de voir le Conseil administratif prêcher à la baisse, prêcher le pire, pour enregistrer ensuite des rentrées fiscales supplémentaires, ce qui lui permet une plus grande marge de manœuvre. Cela s'est produit l'année dernière: en effet, nous voterons dans deux semaines une prime au personnel qui est tout simplement permise aux comptes via le coussin de sécurité que s'était donné le Conseil administratif.

En l'état, ce budget a énormément d'inconnues. Ses recettes fiscales sont-elles sous-évaluées ou surévaluées? J'ai peur, comme je l'ai dit, qu'elles soient nettement surévaluées, ce qui est très problématique par rapport à la bonne gouvernance que nous souhaitons mener.

Enfin, s'agissant de politique générale, nous sommes extrêmement déçus par les priorités politiques du Conseil administratif ainsi que par les promesses électorales non tenues. Dans le domaine des sports, lorsque M. Tornare avait repris le département en juin 2007, il nous avait annoncé que le budget 2008 était un copié-collé de l'ère Hediger, car il n'avait pas eu le temps en six mois de mettre en place une nouvelle politique des sports. Nous pouvions le comprendre. Mais, cette année, c'est à nouveau un copié-collé des années précédentes. Si la politique des sports de la Ville de Genève se limite à des pistes de ski sur la Treille, laissez-moi dire que c'est pauvre!

Idem pour la construction de logements: lors de la dernière législature, on nous avait promis des milliers de logements. J'ai fait le compte avant-hier: une centaine ont été construits sous l'ère Ferrazino. Le programme politique de M. Pagani était aussi de construire des logements, encore des logements. Mais, à part des droits de préemption visant à municipaliser du terrain privé, qu'en est-il? Ce budget ne prévoit quasiment pas de logements... (*Remarque.*) A Sécheron, Monsieur Pagani, d'accord, mais je vous mets face à vos promesses électorales: vous aviez promis des milliers de logements, je n'en vois pas. A moins que ces logements soient rangés au même endroit que le plan d'aménagement de la rade... Comme chacun sait, vous avez apparemment perdu la clé de ce plan d'aménagement: peut-être les logements sont-ils au même endroit...

En l'occurrence, beaucoup de promesses que vous aviez faites, et vos collègues avec vous, ne sont réalisées ni par ce budget, ni par vos actions politiques. Est-ce à dire que l'Alternative a un double discours: celui de la campagne électorale où elle promet de faire ceci et cela et, ensuite, celui où elle fait autrement?

Pour conclure, j'annonce que le groupe radical aujourd'hui proposera une vingtaine d'amendements, de manière systématique avec le groupe libéral, de manière moins systématique avec le groupe démocrate-chrétien. Cette vingtaine

d'amendements visent à alléger les charges d'environ 9 millions de francs, qui devront être affectés à la réduction de la dette et nulle part ailleurs. Le boni de 200 000 francs prévu au budget est bien trop restreint et ne nous laisse pas une marge de manœuvre suffisante en cette période de crise financière. Il est absolument nécessaire que nous ayons une marge suffisante pour que le moment venu, si les recettes fiscales s'avèrent surévaluées, nous puissions retomber sur nos pattes et ne pas charger les générations à venir en augmentant la dette.

Nous voulons aussi que le Conseil administratif nous dise clairement ce qu'il peut et ce qu'il veut faire. Madame et Messieurs, à vous de faire les choix, car ce budget, je le répète, n'est ni un budget des choix ni un budget du possible, mais un budget de l'incohérence. On a cédé une nouvelle fois au chantage d'un groupe politique qui a tout obtenu. Or on ne conduit pas une collectivité publique de cette manière; on définit les politiques publiques selon les besoins de la population et non selon les souhaits d'une clique, d'une faible minorité... Nous sommes ici pour défendre l'ensemble de la population et pas seulement les fonctionnaires ou certains milieux que vous subventionnez – on le verra tout à l'heure – en vous moquant de l'usage qu'ils font de l'argent public au motif qu'ils votent pour vous!

En l'état, Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, le groupe radical se verra contraint de refuser ce budget, parce que les recettes fiscales ne sont, selon nous, pas crédibles et que ce n'est pas un budget des moyens, ni même un budget des besoins, mais un budget dangereux et incohérent basé sur des recettes fiscales mal évaluées.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). De manière générale, le groupe socialiste aimerait souligner aujourd'hui que nous sommes amenés, ensemble, à faire un acte éminemment politique en votant ce budget, que le groupe socialiste acceptera, je le dis d'emblée. C'est un budget équilibré malgré le report de charges de près de 23 millions qui nous vient du Canton. Le groupe socialiste s'est déjà largement prononcé durant ces dernières années sur ces reports de charges, qui ont un lourd impact sur les communes et plus particulièrement sur la Ville de Genève. Dans ce sens, le groupe socialiste est satisfait d'examiner aujourd'hui, malgré ce report de charges, un budget équilibré, qui met au centre de ses propositions le rôle de la Ville comme service public. Pour nous, socialistes, c'est important. Le service public est une valeur que nous défendons, car il permet de rétablir l'égalité entre les différentes catégories sociales de la population, de mener une politique redistributive chaque fois que c'est possible, d'instaurer plus de solidarité entre les habitantes et les habitants de notre ville.

Nous avons notamment relevé que le département des finances et du logement, dont M^{me} Salerno est la présidente, affichait comme ambition une politique

de solidarité et de consolidation du tissu économique et social. Cette ambition se retrouve dans les départements et nous sommes donc fiers de ce budget de l'Alternative, qui permet de garantir les prestations, voire de les augmenter, dans les domaines culturel, sportif, social, qui permet aussi, par le biais des subventions que nous accordons aux différentes associations, de consolider une politique dans l'ensemble de ces domaines.

Citons, pour la culture, l'augmentation de 1 million de francs pour le cinéma. C'est un sujet qui nous a largement occupés au sein de ce Conseil municipal et nous sommes donc contents de pouvoir stabiliser la situation. Citons les 300 000 francs en faveur du théâtre indépendant, puisque c'est aussi un sujet qui a occupé notre Conseil. En l'occurrence, l'Alternative a tenu ses engagements. Citons encore l'augmentation en faveur de la danse, puisque cet art est souvent un parent pauvre par rapport à d'autres domaines culturels. Là aussi, nous pouvons nous féliciter de cette augmentation. Dans le domaine sportif également, les aides apportées aux différentes associations permettent de fonder une véritable politique, notamment en faveur des jeunes.

Dans le domaine social, je citerai principalement les 5 millions en faveur de la petite enfance. Pour les socialistes, c'est une satisfaction de soutenir la politique menée par Manuel Tornare, parce qu'elle permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale. Cette augmentation permet de réaffirmer que la place de crèche est un droit, droit que nous défendons. La politique sociale permet aussi plus de justice par le biais de la redistribution. Ainsi, le Conseil administratif garantit les prestations municipales en faveur des aînées et des aînés de notre ville. Nous en sommes d'autant plus fiers que, malgré la précarisation croissante et les problèmes économiques que nous traversons, le Canton n'a, pour l'instant, pas proposé d'augmenter les barèmes OCPA.

Cette politique redistributive dont je parlais consiste à garantir des prestations dans différents domaines pour l'ensemble de la population. Je pense qu'il est bon que nos concitoyennes et nos concitoyens entendent que nous voulons plus de justice sociale, plus d'équité. L'accès au sport, à la culture, plus de justice sociale, tout cela fait partie du programme politique des socialistes.

De même pour la garantie du droit au logement. Plusieurs préopinants de droite ont relevé le fait que la Ville construirait peu de logements. C'est oublier que, déjà durant la législature précédente, nous avons adopté plusieurs plans localisés de quartier, qui permettront la construction de plus de 1500 logements. Si je me permets de citer ce chiffre, c'est pour le comparer aux 750 logements produits par le Canton – pour reprendre un article paru aujourd'hui dans la presse quotidienne. La Ville a produit 1500 logements, certes sur quatre ans, mais à la seule échelle de la ville, contre 750 sur l'ensemble du canton en une année. C'est dire que la Ville contribue largement et bien plus fortement que l'ensemble des communes genevoises à la résolution de la crise du logement.

Et puis, quand on entend qu'on crée 750 logements et en même temps 6000 places de travail, on peut se dire qu'il y a là un déséquilibre patent. Cette politique menée par le Canton n'est pas la nôtre. Avec les organisations syndicales, nous disons clairement qu'il faut équilibrer les places de travail et les logements, et mener une politique active à cet égard. Alors que certains font le procès de la Ville de Genève, les socialistes réaffirment haut et fort que la crise du logement ne pourra se résoudre qu'à l'échelle de l'agglomération, avec une répartition équilibrée des places de travail et des logements sur l'ensemble du territoire.

Que dire d'ailleurs du Canton, qui n'a pas mis en œuvre les grands projets qui permettraient de résoudre cette crise? Les Communaux d'Ambilly, la Chapelle-Les Sciers, les Vergers à Meyrin, autant de projets que nous attendons et qui étaient déjà largement en route lors de la législature précédente. Le Parti socialiste est content de recevoir des leçons de la droite, mais il aimerait que ces mêmes partis prennent leurs responsabilités au niveau cantonal! Car il faut le dire haut et fort: la crise du logement incombe à la droite, au magistrat qui est à la tête du Département des constructions et des technologies de l'information, Mark Muller qui disait, je cite: «Le cinq pièces à 2900 francs, cela ne me choque pas, c'est le marché.» Pour sa part, le Parti socialiste pense qu'il faut produire des logements pour toutes et tous, et assurer le droit au logement. Il est scandaleux de dire que le marché seul peut fournir les solutions, il est scandaleux, vu les revenus de la population, de dire que des loyers de 3000 francs et plus sont chose normale!

Nous encourageons le Conseil administratif et plus particulièrement Rémy Pagani, magistrat en charge de l'aménagement et des constructions, à mener des opérations de prospection. Toutes ces opérations sont des contributions positives, mais il ne saurait toutefois être question de surdensifier la ville et de faire croire à la population que c'est ainsi que se résout la crise du logement. Le Parti socialiste est aussi très content de voir que le plan directeur communal avance, car c'est un instrument qui permettra d'aménager de manière équitable et de répartir sur l'ensemble de notre sol logements, emplois, équipements sociaux, sportifs, culturels...

Autre point: le Parti socialiste appuie la fin du *personal stop*. En effet, aujourd'hui face à une grave crise économique, nous pensons qu'il y a lieu non seulement de stabiliser les postes de l'administration, de renforcer ses missions, mais aussi de prendre acte que nous devrons répondre à d'autres besoins devant la précarisation croissante. Nous devons nous donner les moyens, quand c'est possible, de mener une véritable politique anticyclique. En ce sens, nous partageons les objectifs de la magistrate, M^{me} Salerno, qui se soucie de consolider le tissu économique. Bien sûr, nous n'avons pas tous les instruments à l'échelle de la Ville, mais c'est notamment à travers l'engagement de personnel supplémentaire dans des domaines nouveaux que nous pouvons mener cette politique anticyclique, visant à consolider les volets économique et social. Quand la précarité

s'installe, la gauche, qui gouverne aujourd'hui la Ville, doit plus que jamais se donner les moyens de consolider le filet social.

Par ailleurs, le Parti socialiste est heureux de saluer les accords conclus avec la fonction publique municipale, notamment sur le versement des annuités extraordinaires en deux temps, en 2009 et 2010. En effet, le respect du statut du personnel permet de créer un climat de confiance, sachant que nous avons besoin de nous appuyer sur l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la fonction publique municipale pour remplir les objectifs politiques et sociaux que nous nous sommes fixés.

Et puis, nous avons entendu les propositions de certains de diminuer les impôts. Nous avons entendu le Parti libéral se louer que la baisse des impôts au niveau cantonal ait permis plus de bien-être. A cet égard, les citoyennes et les citoyens de ce canton qui voient arriver une crise économique sans précédent, avec des licenciements massifs, y compris dans le secteur bancaire, apprécieront cette affirmation selon laquelle les baisses d'impôts favorisent le bien-être... Mesdames et Messieurs, faut-il rappeler que la moitié de la population a un revenu annuel de moins de 60 000 francs, et cela sans compter les charges qui doivent encore être déduites de ce revenu? Faut-il le rappeler? J'ai bien peur que oui! De plus, lorsqu'on parle de baisses d'impôts, on oublie de dire qu'à l'échelle du Canton ces mêmes baisses ont conduit à des baisses de prestations dans des secteurs importants comme le social. En réalité, il faut rappeler aux citoyennes et aux citoyens que ces baisses d'impôts empêchent une plus grande redistribution et plus de justice sociale.

Enfin, je le répète, ce budget est le résultat d'une négociation de l'ensemble de l'Alternative et il marque une responsabilité collective que nous entendons assumer, comme nous l'avons fait ces dernières années. En cela, oui, nous sommes fiers de dire aujourd'hui que, chaque fois que ce sera possible, nous défendrons le service public et les prestations offertes à l'ensemble de la population. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, tout à l'heure, je m'exprimais en ma qualité de rapporteur de minorité – je devrais dire d'extrême minoritaire de la minorité, à voir comment les partis de l'Entente traitent les représentants d'un citoyen sur cinq dans cette Ville et République et canton! Ayant regagné les rangs de notre députation municipale, c'est en ma qualité de chef de groupe et de porte-parole de l'Union démocratique du centre que je m'adresse à vous.

Avec la présentation du budget 2009, le véritable premier budget de la nouvelle mandature, on était légitimement fondé à croire que le nouveau Conseil administratif aurait à cœur de marquer sa vision politique de la cité pour les trois ans à venir. Quelle déception! Ce n'est pas faire de la politique que de constater que la santé de l'économie genevoise s'affaiblit, ceci en dépit d'un secteur horloger florissant et d'un secteur bancaire dont l'activité est toujours saine... On se frotte les yeux et on s'étonne! Les plus grandes banques américaines sont au bord de l'abîme ou ont déjà sombré; les instituts financiers européens renommés s'effondrent; les grandes banques suisses doivent augmenter massivement leur capital-actions; l'UBS, la plus grande banque suisse, a besoin de l'aide de l'Etat. Début octobre encore, nos grandes banques et le Conseil fédéral affirmaient qu'il n'était pas nécessaire que l'Etat apporte son aide aux établissements financiers, mais l'impensable est devenu réalité, peut-être, justement, parce que personne ne voulait croire à cette possibilité.

Il n'existe pas seulement des années de haute conjoncture, mais aussi des années de faible conjoncture. La Bible, elle aussi, parle des sept années de vaches grasses et des sept années de vaches maigres. Mais ceux qui, dans le passé, mettaient en garde contre un ralentissement économique n'ont suscité que des sourires. On n'a pas voulu prendre en compte les indices de ce ralentissement. Que l'on songe simplement aux déclarations optimistes que le Conseil fédéral a faites encore en septembre 2008 concernant la conjoncture, je dis bien en septembre 2008, il y a deux mois. On assiste partout à une perte du sens des réalités. Voyez donc le premier semestre 2008: le travail politique ne semblait tourner qu'autour de l'Euro 2008!

Durant ces années de vaches grasses, la politique consistait avant tout à augmenter les dépenses publiques. Les élus ont eu tendance à considérer comme leur propre mérite les recettes fiscales qui ont généré des excédents dans les caisses publiques. Or, en réalité, il ne s'agissait que de fortes rentrées d'impôts qui provenaient notamment de l'imposition du fruit du travail. Il faut donc absolument éviter d'augmenter les dépenses publiques pour des raisons conjoncturelles. Cette politique affaiblit les contribuables. C'est pourquoi il est aujourd'hui plus important que jamais de réduire les impôts. Il reste ainsi plus d'argent aux citoyens pour investir, consommer, donc soutenir la conjoncture.

Le mot crise vient du grec *krisis*, qui signifie rupture. Les situations de crise sont désagréables parce que la solution des problèmes exige des sacrifices. Aujourd'hui, il n'y a pas d'autre solution que de revenir aux conditions de vie d'autrefois, donc au plus simple. Parce qu'elle touche aux relations entre l'Etat et les citoyens, à l'organisation de la société et à la dynamique de l'économie, la fiscalité est l'un des éléments constitutifs des identités politiques. Constatant que Genève se distingue par les impôts les plus lourds et le revenu disponible le plus bas de Suisse, l'Union démocratique du centre vous propose de corriger quelque

peu cette triste réalité, principalement pour la classe moyenne qui a le sentiment d'être de plus en plus étouffée par les impôts et les hausses de tarifs des services publics.

Pourquoi les Genevois paient-ils deux fois plus d'impôts que la moyenne suisse? Pourquoi paie-t-on 43% de plus que Zurich pour des prestations données dans un cadre similaire au nôtre? Il appartient aux partis représentés à l'exécutif municipal, sans exception, ainsi qu'au Conseil administratif non seulement de donner de sérieuses réponses, mais surtout d'entreprendre les réformes structurelles que la situation rend inéluctables, faute de dégâts dont la partie la plus faible de la population pâtira très rapidement.

Le Conseil administratif et sa majorité élargie à des membres de l'Entente, selon les propos tenus dans cette salle le 25 novembre 2008, devront non seulement nous dire quels problèmes ils ont identifiés, mais surtout quelles solutions ils entendent y apporter, et ceci très rapidement. La situation actuelle impose que nos autorités exécutives, ou tout au moins partie d'entre elles ne se dispersent pas dans une politique spectacle, faite de coups médiatiques qui, en définitive, ne rendent pas la vie des Genevoises et des Genevois plus agréable, mais ne concourent qu'à soigner l'ego de ces élus qui oublient qu'ils l'ont été aux fins de servir la collectivité et non pour soigner leur image.

Parvenu au terme de mon intervention, je confirme la position exprimée par l'Union démocratique du centre tant en commission des finances que dans mon rapport de minorité, soit le refus du budget si notre proposition de diminution de la fiscalité d'un centime additionnel n'est pas prise en considération. Quant aux amendements qui pourraient être déposés par les uns et les autres, l'Union démocratique du centre se déterminera de cas en cas, mais aucunement dans le sens d'une aggravation des charges. Nous sommes confiants que d'autres s'en chargeront!

C'est dans cet esprit que nous abordons cette journée, en souhaitant que les débats qui vont suivre aient la tenue que l'on est en droit d'attendre de personnes éduquées et suffisamment intelligentes pour convenir que la pluralité des opinions caractérise une société tolérante pour tous. Pour terminer, notre groupe ose espérer que, contrairement à ce que certains libéraux se sont permis l'an dernier, leur rapporteur de minorité ne nous accusera pas à nouveau, mais faussement, d'aggraver ce budget. En effet, ce genre de remarque serait plutôt à adresser au conseiller administratif radical, avec lequel leur parti s'est fiancé. Caton l'Ancien terminait ses interventions au Sénat romain par la phrase *Carthago delenda est*: «Il faut détruire Carthage!» Je me contenterai de dire: la fiscalité doit être abaissée!

Le président. Avant de passer la parole à M^{me} Salerno, magistrate en charge des finances, je vous annonce que 54 amendements ont d'ores et déjà été déposés.

Par ailleurs, TV Léman bleu nous informe que cet après-midi notre séance ne sera pas retransmise en totalité, puisque la Course de l'Escalade prime.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, à l'heure où chaque jour qui passe nous nous enfonçons un peu plus dans une crise désormais planétaire, crise à la fois financière et économique, j'ai envie de citer la présentation générale que le Conseil administratif avait faite en mars 2008, définissant le cadre du projet de budget dont nous allons parler aujourd'hui: «Promouvoir la ville durable, c'est assurer un développement humain harmonieux. A la protection de l'environnement et à la gestion parcimonieuse des ressources naturelles, la ville durable intègre des exigences essentielles de justice et d'équité sociale, prioritairement autour des questions de santé, d'emploi, d'accès au logement et à la culture.»

Je pense qu'il est intéressant, à ce stade des débats, de rappeler le cadre dans lequel le Conseil administratif a travaillé, parce que, même si ce cadre a paru un peu abscons à certains quand nous sommes venus le présenter en commission des finances, le fait est que je l'ai entendu rappeler dans l'ensemble de vos interventions ce matin, Mesdames et Messieurs.

Ce budget, je l'entends bien, a été difficile à étudier pour la commission des finances, parce que les aléas de la conjoncture économique ont compliqué l'adaptation du budget à la réalité que nous vivons. Mais cette difficulté, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif l'a aussi rencontrée. Nous sommes aujourd'hui une commune, à l'instar des 44 autres, qui agit dans un carcan légal, avec des incitations positives, mais également une restriction de notre marge de manœuvre, et ce qui vaut pour vous vaut aussi pour nous. Je fais bien évidemment référence à la loi sur l'administration des communes. La LAC et l'ampleur du budget que nous gérons, à savoir un peu plus d'un milliard de francs, nous obligent à travailler sur des rythmes longs. Pour le Conseil administratif, M. Pattaroni le soulignait, le travail commence dès le début de l'année. Concrètement, la première ébauche – qui est déjà fondamentale – arrive sur la table du Conseil administratif au mois de juillet pour les derniers arbitrages et c'est ainsi qu'à la fin du mois d'août vous êtes saisis de ce travail.

J'ai bien entendu les propos de la rapporteuse générale, qui disait que le temps d'étude et de réactivité face à ce document était beaucoup trop court. Il est trop court pour vous et trop court pour nous, sauf que je vois mal – mais je suis ouverte à toute suggestion – comment nous pourrions travailler de manière plus intelligente et plus pertinente, sachant que dès le début 2009 mes collègues et moi allons commencer à poser les besoins, à faire les analyses relatives au projet de budget 2010.

Ce budget décrié par d'aucuns, je le qualifierai dans un premier temps de prudent. S'agissant des estimations fiscales, vous savez – notamment celles et ceux qui siègent en commission des finances – que la position du Conseil administratif a évolué. Nous sommes partis sur des estimations fiscales datant du mois de juin et nous nous sommes rendu compte, à la fin du mois d'août, que nous n'allions pas pouvoir tenir avec les mêmes chiffres. Nous avons alors retardé le deuxième passage du budget en commission des finances, pour arriver, tout à la fin du mois d'octobre, devant la commission avec des estimations fiscales totalement revues.

Aujourd'hui, le budget que vous vous apprêtez à discuter – et à voter, je l'espère, *in fine* – est un budget dans lequel les estimations fiscales sont calquées sur celles de 2002. Or ces dernières avaient été fortement revues à la baisse, en lien avec les événements de septembre 2001. Nous ne sommes donc pas du tout dans le cas de figure d'un Conseil administratif euphorique qui aurait gonflé les estimations fiscales. Si nous avions voulu faire cela, nous serions restés sur les estimations du mois de juin. Or c'est que nous n'avons justement pas fait. Nous avons pris le temps, nous avons réévalué ces estimations avec les moyens que nous avons en tant que commune, qui ne sont évidemment pas ceux de l'administration fiscale cantonale, comme l'a notamment relevé le représentant radical. Mais toujours est-il qu'aujourd'hui nous sommes dans une telle insécurité en matière de perception qu'il est très compliqué aussi pour le Canton de dire de manière tout à fait fiable de quoi demain sera fait. Donc, premier point, ce budget est un budget de prudence, en lien avec les estimations fiscales.

Ensuite, comme M^{me} Valiquer Grecuccio le disait, c'est un budget de solidarité active. Nous avons voulu continuer à favoriser des populations – vous avez raison, Monsieur Hämmerli – qui aujourd'hui paient très fortement les réductions intervenues au niveau du Canton. Je citerai les familles, mais aussi les personnes âgées, les femmes cheffes de familles monoparentales qui, aujourd'hui, ne se verront plus aidées, en raison des diminutions liées à l'aide du Scarpa. Donc, le budget de notre commune, qui est de toute façon un budget avec des prestations sociales et culturelles de qualité, renforce, dans sa version 2009, ce sentiment de solidarité active. Je peux entendre que pour certains la pilule est difficile à avaler, mais la majorité de gauche au Conseil administratif souhaite faire ce choix dans le budget 2009 et devra vraisemblablement accentuer cet effort – j'ai envie de dire malheureusement – dans les budgets à venir.

A côté de ces deux axes que sont la prudence quant aux estimations fiscales et la solidarité active, il me faut aussi relever la qualité de la gestion, celle des politiques que vous nous demandez de mener en votant le budget et celle des deniers publics, qui est notamment très rigoureuse. Je m'étonne de n'avoir entendu aucun intervenant, aucune intervenante, relever le fait que ce Conseil administratif de gauche, tout en garantissant une solidarité active au niveau des prestations, a quand même réduit la dette de 200 millions depuis une année et demie! M. Patta-

roni parlait des intérêts passifs de la dette, mais ceux-ci ont baissé entre le budget 2008 et le projet de budget 2009! Nous payons moins pour le service de la dette et nous continuerons à payer moins, parce que nous avons une gestion audacieuse et techniquement intelligente de la dette, qui est aussi à taux variable. Aujourd'hui, l'argent coûte moins cher et grâce à la flexibilité de 40% de la dette, nous pourrions renégocier nos prêts. Il y a donc fort à parier qu'en 2009 les intérêts vont encore descendre et c'est autant d'argent que nous pourrions mettre au profit de la solidarité et de politiques sociales de qualité.

Cet effort du Conseil administratif, cette gestion rigoureuse des deniers publics, j'aurais bien aimé l'entendre dans la bouche de certains intervenants. Car, Monsieur Brandt, si on la compare de budget à budget, la dette augmente, c'est vrai, mais vous savez bien que la lecture des chiffres doit se faire au niveau comptable. Or la dette comptable a diminué de 200 millions, conformément à l'un des objectifs du Conseil administratif en matière de gestion.

Et puis, je ferai ici un clin d'œil à M. Hämmerli qui, avec la rigueur qu'on lui connaît, propose, à l'instar de ce qu'il a fait l'année passée, la réduction de la fiscalité à hauteur d'un centime additionnel. C'est une proportion certes raisonnable, mais, Monsieur Hämmerli, vous savez aussi bien si ce n'est mieux que moi, pour avoir travaillé au Canton, qu'aujourd'hui la fiscalité est aux trois quarts cantonale. Alors, concrètement, que veut dire une baisse d'un centime additionnel? J'ai fait le calcul pour des personnes ayant un revenu annuel de 60 000 francs: la baisse d'un centime additionnel signifie concrètement 300 francs de moins sur leur déclaration fiscale. A ce jeu-là, ceux qui perdent sont justement ceux que vous voulez toutes et tous aider, à savoir les classes moyennes, les personnes qui vont se retrouver dans des difficultés socio-économiques en lien avec la crise.

Quand vous réduisez de 300 francs la charge fiscale d'une famille qui est vraiment dans de graves difficultés financières, en même temps vous devez penser aux prestations. Or les prestations que vous allez diminuer ne sont pas cosmétiques: ce sont des prestations qui, au quotidien, sont importantes pour les habitantes et les habitants de la Ville. Pour ne citer que l'augmentation en faveur de la petite enfance, quelle famille voudra payer 300 francs d'impôts en moins au risque d'avoir plus de difficultés à faire garder son enfant? Moi, cette famille-là, je ne la connais pas. Par conséquent, j'espère que le Conseil municipal, s'agissant de la fiscalité communale, arrivera à se mettre d'accord sur le peu d'incidence d'une baisse du centime. Un centime, c'est énorme en termes de prestations, parce que avec 16 millions nous pouvons mener des politiques publiques, mais un centime dans le porte-monnaie de M. et M^{me} Tout-le-monde, c'est 300 francs...

Et puis, j'en viens aux préoccupations que nous voulons partager avec vous aujourd'hui et qui sont liées aux difficultés à venir. Mesdames et Messieurs, faire ce projet de budget 2009 n'a pas été simple, compte tenu des aléas de la crise économique dans laquelle nous sommes en train de nous enfoncer, mais la suite

sera encore plus compliquée... La suite, c'est le projet de budget 2010 qui commence demain pour le Conseil administratif, ainsi que la gestion annuelle du budget 2009. Aujourd'hui, nous n'arrivons pas à mesurer l'ampleur de la crise sur notre Ville et je mentirais si je vous disais que nous avons pris tous les garde-fous nécessaires, parce que nous ne le pouvons pas.

A cet égard, les discussions, les réflexions, les propositions devront être faites dans de brefs délais, parce que les personnes que nous souhaitons aider, les familles lambda au revenu annuel de 60 000 francs, vont vivre très durement la crise. Qui plus est, lorsque la conjoncture s'améliore, ces familles-là ne se retrouvent généralement pas au point de départ, mais en dessous de ce qu'elles étaient avant le début de la crise. Pour ces populations-là, nous devons donc faire preuve d'inventivité, mais aussi de beaucoup plus de solidarité.

Et puis on a entendu, dans les discours des uns et des autres, évoquer les possibilités, la marge de manœuvre d'une commune comme la nôtre, même avec un budget de 1 milliard, pour mener une politique anticyclique. A ce sujet, il faudra que le Conseil administratif entame très rapidement un dialogue privilégié avec la commission des finances sur les propositions qui viendront en cours d'année et qui auront vraisemblablement un impact sur les comptes 2009. Car vous l'avez dit aussi, pour avoir les moyens d'une politique anticyclique, il faut mener une politique active en matière d'investissements.

Alors, j'ai bien entendu ceux qui regrettent que les logements ne se construisent pas assez vite. J'ai aussi entendu le constat socialiste, selon lequel, si nous voulons sortir du marasme dans lequel nous sommes s'agissant de la construction de logements, ce n'est pas uniquement à la Ville de Genève de faire des efforts. En l'occurrence, les efforts en matière de construction et d'utilisation au mieux des potentiels qui sont les nôtres, nous sommes en train de les faire. Le département de mon collègue Rémy Pagani est en train de mettre en route les projets qui permettront, au terme de la législature, voire dans la suivante, de proposer du logement.

Cela dit, le rythme d'investissements ne dépend pas uniquement de l'administration et du Conseil administratif: il dépend aussi du rythme de travail des commissions et notamment de la commission des travaux. Aujourd'hui, outre le fait que les projets mettent du temps à se réaliser, que les autorisations prennent du temps, que les gens utilisent les possibilités du droit – on le voit sur la parcelle d'Artamis où il y aura un ralentissement du calendrier prévu au départ – il faut aussi réfléchir à améliorer la prise en compte des objets par le Conseil municipal. M. Pagani disait récemment que le traitement d'un objet par le Conseil municipal prenait, grosso modo, une année. Je sais que le bureau du Conseil municipal a fait des propositions à ce sujet. Car, pour avoir une politique d'investissement dynamique, qui booste le secteur de la construction – secteur qui mérite de l'être et qui va en avoir besoin – le Conseil administratif doit faire un effort d'inventivité

pour que les projets sortent plus vite de terre, mais le Conseil municipal doit aussi adopter un rythme d'étude des projets plus rapide.

Enfin, la relance de l'économie passe par l'investissement, mais aussi forcément par le transfert des ressources financières. Quand j'entends que nous nous dirigeons vers des temps difficiles et qu'il faudra appliquer une politique d'austérité, je me dis que nous n'avons pas du tout la même lecture de ce qu'il va falloir faire. Mesdames et Messieurs, c'est justement dans cette période de difficultés qu'il faudra accroître les transferts vers les personnes – par le biais de la politique sociale – mais aussi les transferts permettant à d'autres, au secteur privé d'avoir un levier.

C'est dire que les propositions du Conseil administratif au cours de l'année 2009 et les projets pour le budget 2010 ne viseront pas à plus d'austérité. Au contraire, ils miseront sur des transferts financiers plus importants. Faute de quoi ce serait dire tout et son contraire, à savoir qu'il faut aider les gens et, en même temps, pratiquer une politique d'austérité. Mesdames et Messieurs, ce que nous souhaitons – et nous l'avons dit dès que nous avons été élus – c'est avoir une pratique budgétaire rigoureuse – je pense vous avoir démontré que nous l'avions – et en même temps avoir une écoute attentive et proactive à l'égard des besoins de la population. Car les besoins à combler dans les années 2009 et suivantes, malheureusement, seront nombreux. Le Conseil administratif sera au rendez-vous et j'espère bien que la majorité du Conseil municipal y sera également! Voilà, je vous souhaite des débats sereins et fructueux. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, j'aimerais tout d'abord remercier M^{me} Salerno pour la courtoisie de son propos, mais je suis navré, je dois revenir sur ma proposition de diminution de la fiscalité, qui demande quelques explications. Si nous pouvons raisonnablement comprendre la prudence du Conseil administratif, nous aimerions connaître les chiffres communiqués par le Canton. Selon une information de ce matin 6 décembre, jour de la Saint-Nicolas où je joue peut-être le Père Fouettard, l'augmentation des recettes fiscales serait de 140 millions pour le Canton. En étant prudent et en ne tablant que sur une augmentation de 100 millions, le tiers admis pour l'augmentation des recettes de la Ville serait donc de 33 millions. C'est là un excédent qui permet aisément de diminuer la fiscalité d'un centime additionnel, dont la valeur est de moins de 16 millions. Je le répète: j'aimerais connaître les chiffres que l'administration fiscale vous a communiqués.

Deuxième débat

Le président. Mesdames et Messieurs, nous entamons le deuxième débat et l'examen du budget page par page.

Avant tout, nous allons commencer par voter en bloc les amendements du Conseil administratif au projet de budget déposé en septembre 2008. Cela afin de pouvoir travailler sur la version du budget rectifié.

Mis aux voix, les amendements du Conseil administratif sont acceptés par 50 oui contre 18 non (8 abstentions).

*Tous les départements.
Toutes les pages, toutes les cellules,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Nous avons été saisis d'un amendement de l'Entente proposant une diminution des charges de personnel de 5 205 683 francs, correspondant à la suppression des 42,5 nouveaux postes, avec la justification suivante: «Augmentation inappropriée compte tenu de la situation économique et d'une absence d'évaluation du Conseil administratif.»

M. Alexandre Chevalier (L). Comme nous l'avons déjà dit lors de notre déclaration préliminaire, nous nous opposerons bien évidemment à la création de ces 42,5 nouveaux postes dans l'administration. En effet, il s'agit de préserver le *personal stop* qui, comme l'a rappelé le rapporteur de minorité M. Froidevaux, n'est pas un dogme en soi, mais qui sert aussi à évaluer quels sont les réels besoins de l'administration en termes de personnel. Ici, on passe d'un coup à 42,5 nouveaux postes, dans une conjoncture qualifiée à l'instant par M^{me} Salerno d'extrêmement mauvaise. Nous ne voyons donc pas comment la municipalité pourrait se permettre ces postes supplémentaires, alors qu'elle a les ressources, les moyens, la capacité de trouver en son sein les personnes disponibles pour les tâches à accomplir.

Nous ne comprenons pas cette volonté de faire grossir les rangs des fonctionnaires de la Ville de Genève, à l'heure où la plupart des entreprises privées, dans l'ensemble des secteurs économiques, demandent des sacrifices à leurs employés, qui doivent souvent faire le travail avec moins. Nous ne comprenons pas le signe que donne la Ville en voulant augmenter le nombre de fonctionnaires aujourd'hui. C'est pourquoi nous déposons cet amendement de manière globale, et non pas au cas par cas en examinant si tel poste se justifie plutôt qu'un autre. En effet, c'est aujourd'hui l'ensemble de la masse salariale qui est trop lourde, et il est hors de question pour le groupe libéral de l'alourdir encore.

Il appartient à l'Entente d'être responsable, puisque apparemment la majorité, pas plus au Conseil administratif qu'au Conseil municipal, n'est prête à prendre ses responsabilités dans les temps de crise que nous vivons. Il appartient à

l'Entente, qui a déposé cet amendement, de revenir à plus de cohérence, à plus de cohésion aussi au sein d'une administration qui sache s'autogérer et garder le cap sur ses missions prioritaires et essentielles, plutôt que de créer des postes supplémentaires pour se conformer à des volontés politiques déconnectées de la vie économique de notre ville, de notre canton et, finalement, du monde global dans lequel nous vivons. C'est pourquoi nous vous invitons à accepter cet amendement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Sans allonger, je vous rends attentifs, Mesdames et Messieurs, à l'argumentation de mon collègue Robert Pattaroni, qui a bien dit tout à l'heure que ces postes s'ajoutaient aux 60 postes d'agents municipaux, qui ont été reconduits malgré l'externalisation du service des amendes. Dans la mesure où l'on conserve des fonctionnaires initialement chargés d'un travail que l'on a confié à des tiers, il nous revient de faire des économies sur les postes. Car, dans les faits, c'est plus d'une centaine de postes qui sont en jeu.

La magistrate en charge des finances nous invitait, à l'instant, à la responsabilité, en disant qu'elle voulait, je cite «nous faire partager les difficultés à venir». Elle a évoqué les difficultés qui s'annoncent notamment sur le plan économique, la crise bancaire et j'en passe. En l'occurrence, nous avons ici la possibilité de passer aux actes, sachant que c'est sur les actes que seront jugés le Conseil administratif et le Conseil municipal.

M. Christian Zaugg (AGT). L'Alternative, car je parle en son nom, refusera cet amendement portant sur la suppression de 42,5 postes dans tous les groupes 30 de notre administration, pour la raison qu'il a été clairement démontré que tous ces postes étaient absolument nécessaires, notamment pour des raisons légales au département des finances et du logement, pour des raisons de fonctionnement et d'information dans d'autres départements, ainsi que pour le renforcement de la sécurité des réseaux informatiques, la numérisation de catalogues au sein du département de la culture, et la conduite d'un certain nombre de projets en matière de télécommunications.

Il convient de rappeler, à cet égard, que l'administration municipale, avec un ratio de 2%, est sous-dotée en personnel travaillant dans l'informatique, par rapport à la moyenne suisse qui tourne, dans les administrations publiques, autour de 6,2%.

Nous estimons par ailleurs, alors que la crise financière commence à produire ses effets sur l'emploi, que ce n'est pas le moment pour la Ville de Genève d'empêcher un certain nombre de personnes et notamment des jeunes, dans cette conjoncture, de trouver un emploi.

M. Olivier Fiumelli (R). Nous tenons à rappeler que nous ne nous opposons pas à l'abandon du *personal stop*, pour la simple et bonne raison que nous n'en faisons pas un dogme. En revanche, ce que nous ne voulons plus, c'est voter poste par poste, dans chaque service, comme nous le faisons aujourd'hui même si nous n'y sommes pas obligés. En l'espèce, ce qui nous intéresse, c'est la masse salariale de la Ville. Or nous constatons que celle-ci augmente bien plus vite que l'inflation, bien plus vite que l'augmentation de la population ces dernières années. Nous souhaitons donc dire stop à l'augmentation de la masse salariale.

Cela dit, nous reconnaissons que le Conseil administratif a très bien défendu le caractère tout à fait indispensable des 3000 postes inscrits au budget de la Ville de Genève. Il serait d'ailleurs capable d'en défendre 4000, 5000, 6000, mais la question n'est pas là. Pour notre part, nous souhaitons maintenir la masse salariale de la Ville à un niveau raisonnable, éviter qu'elle explose. Nous sommes certains que l'administration saura trouver ces 42 nouveaux postes parmi les postes existants, car nous savons que, dès qu'un magistrat a des besoins supplémentaires en cours d'année, il arrive facilement à transformer tel poste ici en un autre là. Le Conseil administratif, régulièrement, à chacune de ses séances, décide de passer d'un poste à l'autre, organisant ainsi la mobilité de la fonction publique, comme M^{me} Salerno s'est engagée à le faire.

Voilà pourquoi nous refuserons cette augmentation, non pas en raison du nombre de postes, mais en lien avec la masse salariale, que nous proposons de diminuer à hauteur de cet amendement, soit de 5 millions.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 28 oui (8 abstentions).

Tous les départements.

Toutes les pages, toutes les cellules,

groupe de comptes 312, Eau, énergie, combustible.

Le président. Le groupe des Verts a déposé trois amendements proposant respectivement une diminution globale des charges de 250 000 francs en matière d'électricité, de 95 000 francs pour l'eau et de 1 500 000 francs pour l'huile de chauffage, «afin de tenir compte de l'évolution des prix depuis l'élaboration du budget et de donner un objectif de réduction de consommation au Conseil administratif», selon la justification inscrite sur les amendements.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Nous avons en effet déposé quatre amendements – le quatrième concerne le carburant, aux groupes de comptes 313 – dont je vais faire une présentation générale.

Comme nous l'avons annoncé lors de l'entrée en matière, les Verts souhaitent vraiment que soit menée une politique volontariste en matière d'énergie. Par ailleurs, le budget 2009 a été préparé au mois de juin, alors qu'on était en plein pic énergétique. Sauf pour quelques esprits clairvoyants, il n'était pas possible d'anticiper la crise et la baisse consécutive des prix des énergies qui allait suivre.

En l'occurrence, la situation est un peu différente selon l'énergie dont on parle. Dans l'ordre, la première, la plus importante et la plus polluante, est le mazout, ou huile de chauffage, qui se retrouve aujourd'hui aux prix de 2004. Outre cette baisse de prix, les Verts souhaitent voir diminuer la consommation de mazout au profit d'une énergie moins polluante qui peut facilement s'y substituer et qui est le gaz. Vous aurez d'ailleurs remarqué que, s'agissant des cinq fluides qu'utilise la Ville de Genève, nous n'avons pas déposé d'amendement pour le gaz, car nous souhaitons encourager son utilisation.

Nous proposons donc une réduction de 1,5 million de francs. Un million correspond à la mise à niveau par rapport aux comptes 2007, pour réaliser l'«énergie stop», c'est-à-dire que la hausse des prix soit compensée par les économies réalisées. C'est là un objectif politique que nous espérons largement partagé.

Le demi-million restant vise à encourager encore plus le Service de l'énergie, dont nous tenons à saluer l'excellent travail. Ces amendements sont vraiment déposés dans l'esprit de soutenir ce travail et ce demi-million doit pousser à utiliser au maximum le gaz plutôt que le mazout. Voilà pour cet amendement de 1,5 million de francs pour le mazout.

Ensuite, pour l'eau et l'électricité, ces fluides sont distribués par les Services industriels de Genève et leur prix est beaucoup plus stable et moins soumis au marché. C'est pourquoi les montants annoncés dans les amendements sont largement inférieurs. Nous désirons que la Ville en reste au niveau de consommation 2007 et que, malgré l'augmentation de prix, elle puisse effectivement stabiliser le niveau des coûts, autant pour l'eau que pour l'électricité.

Pour l'électricité, il y a un point à souligner. Nous utilisons aujourd'hui en Ville de Genève de l'électricité relativement durable. En effet, nous avons souscrit des contrats qui font largement place aux énergies renouvelables, à l'énergie hydraulique notamment. Or la baisse que nous proposons ne doit pas se faire – nous tenons à insister là-dessus – au détriment de la «qualité» de l'électricité achetée par la Ville de Genève, mais bien au niveau des économies que nous souhaitons voir réaliser.

Enfin, pour le dernier combustible, c'est-à-dire le carburant, qui se trouve à peu près dans la même situation que le mazout, nous proposons également un effort important. En vue de baisser la consommation, des décisions ont été pri-

ses par la Ville de Genève que nous voudrions voir mises en pratique, comme les cours de conduite écodrive par exemple. Considérant également la forte baisse du prix des carburants, nous proposons donc une baisse d'un demi-million.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, c'est un geste fort qui vous est proposé, d'autant plus fort que nous sommes sur des montagnes russes en ce qui concerne le prix des énergies. Comme l'a souligné M. Buschbeck, nous avons évalué en juin les besoins en énergies de la Ville de Genève. Effectivement, les prix sont montés très haut et ils redescendent maintenant à des niveaux sans commune mesure avec ceux d'avant l'été. Le prix du pétrole est quasiment celui de 2004 et il continue à baisser, comme chacun peut s'en rendre compte dans sa consommation d'essence ou de mazout.

Bien évidemment, il y a certaines précautions à prendre par rapport à ce signe fort. Si les prix continuent à baisser, le risque que nous fait prendre l'amendement des Verts aura un résultat positif. Mais si la tendance reprend à la hausse, le résultat se révélera très négatif. Nous en jugerons le moment venu. Toujours est-il que notre Conseil vous recommande d'accepter ces amendements.

Cela étant, c'est l'occasion ici de rappeler quelle est la politique de mon département en ce qui concerne les économies d'énergie. Nous avons fixé des échéances – vous me direz que 2050, c'est bien loin – mais toujours est-il que nous prévoyons d'atteindre le 100% renouvelable en 2050. J'en veux pour preuve, très concrètement, la proposition qui vous sera présentée – si le Conseil administratif la valide mercredi prochain – pour l'immeuble sis au 10, Cité-Corderie, dans laquelle figure à la fois une option géothermie et une option photovoltaïque sur le toit, ainsi qu'une enveloppe permettant de réduire de deux tiers la consommation d'énergie du bâtiment.

Car c'est ce que nous voulons: arriver à réduire de deux tiers l'ensemble des consommations d'énergie dans les bâtiments. Nous nous y sommes attelés depuis plusieurs années et nous avons calculé l'augmentation correspondante des coûts de construction: elle est de 5 à 7%. Si nous investissons 5 à 7% de plus dans la construction de nos bâtiments – M. Queloz m'écoute avec attention, lui qui est toujours strict en ce qui concerne les dépenses – nous ferons des économies d'énergie substantielles et nous aurons un retour sur investissement extrêmement positif. En la matière, nous savons le faire et nous allons le faire! C'est pourquoi je vous propose d'accueillir avec bienveillance ces amendements du groupe des Verts.

Mis aux voix, l'amendement visant une diminution globale des charges d'électricité de 250 000 francs est accepté sans opposition (68 oui et 7 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement visant une diminution globale des charges d'eau de 95 000 francs est accepté sans opposition (67 oui et 8 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement visant une diminution globale des charges d'huile de chauffage de 1 500 000 francs est accepté sans opposition (67 oui et 8 abstentions).

Tous les départements.

*Toutes les pages, toutes les cellules,
groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

Le président. Comme l'a expliqué tout à l'heure M. Buschbeck, un quatrième amendement des Verts propose une diminution globale des charges en matière de carburant de 500 000 francs, «afin de tenir compte de l'évolution des prix depuis l'élaboration du budget et de donner un objectif de réduction de consommation au Conseil administratif».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (65 oui et 8 abstentions).

Autorités.

M^{me} Anne Moratti Jung, rapporteuse du bureau du Conseil municipal (Ve). Mesdames et Messieurs, pour la première fois, le bureau a donc étudié les deux cellules du Conseil municipal et de son secrétariat. Il est clair, et cela n'a d'ailleurs pas échappé à la commission des finances, que le sujet principal était le demi-poste demandé pour notre secrétariat, qui n'avait pas été accepté par le Conseil administratif. Ce demi-poste est important pour le fonctionnement de notre parlement. Nous avons étudié en profondeur les raisons pour lesquelles il était nécessaire et cela a visiblement convaincu la commission des finances, ce dont nous nous réjouissons.

En revanche, d'autres amendements que nous avons proposés ont échappé à la commission des finances. Ainsi, nous voulions provisionner 5000 francs pour l'achat de toner pour nos imprimantes, 5000 francs pour l'achat d'une machine pour nos cartes de légitimation, 250 francs pour la cotisation à la Société suisse pour les questions parlementaires et enfin 500 francs pour la subvention à l'Amicale des anciens municipaux. Ce sont là de tout petits montants par rapport aux millions dont nous parlons aujourd'hui, qui auraient dû faire l'objet d'un accord préalable, sans que nous ayons besoin d'en parler au cours de l'examen budgétaire. En l'état, nous l'avons fait au sein du bureau et, ensuite, ces amendements auraient dû passer devant la commission des finances. Cela n'a pas été le cas et nous sommes donc obligés d'en discuter en plénière. C'est un peu dommage et j'espère qu'il n'y aura pas trop de débats sur de si petites sommes.

Page 1, cellule A002000, Administration centrale, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous sommes donc saisis d'un amendement de la commission des finances visant une augmentation des charges de personnel de 46 860 francs, en vue de la création d'un demi-poste de secrétaire pour le Secrétariat du Conseil municipal.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, nous avons prétexté de la cohérence pour dire que nous refuserions de voter des postes supplémentaires pour le Conseil administratif. Ici, nous parlons du Conseil municipal. Pour ma part, je constate qu'aucune évaluation du fonctionnement, du cahier des charges des personnes concernées n'a été faite. Alors que nous sommes les premiers à donner des leçons au Conseil administratif, là, tout de go, nous voudrions nous attribuer un demi-poste... Certes, vous me direz qu'un demi-poste, ce n'est pas très important. Mais nous, au sein du Parti démocrate-chrétien, quand nous affichons des principes, nous essayons de les appliquer jusqu'au bout. C'est pour quoi nous refuserons ce demi-poste. (*Exclamations.*)

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Dire que nous n'avons pas étudié la question dans le détail, c'est ne pas avoir lu le rapport... Nous avons effectivement examiné ce que faisaient les deux personnes du secrétariat. Nous savons tous qu'elles sont débordées et qu'aucun poste n'a été voté dans ce service depuis très longtemps, tandis qu'on en a créé beaucoup dans d'autres services. Il est vrai aussi qu'il y a de plus en plus de séances, des séances plénière mais surtout des séances de commission, et du reste nous nous en plaignons tous. Cette augmentation a une répercussion sur le secrétariat.

Prétendre qu'aujourd'hui le secrétariat n'a pas plus de travail et n'a pas besoin de ce demi-poste, c'est accepter, au niveau des conseillères et conseillers municipaux, de reprendre certaines tâches et de ne plus faire appel au secrétariat pour une question ou une autre, pour des demandes qui sont aujourd'hui exponentielles.

Un autre problème dont doivent être conscients celles ou ceux qui refuseront ce demi-poste, c'est que les présidentes et présidents de commission devront prendre eux-mêmes les contacts pour les auditions. Certes, si ce demi-poste est voté, ils ne devront pas se décharger pour autant sur le secrétariat, ils devront quand même faire leur travail, sachant que la raison de ce demi-poste est bien l'augmentation des séances. Mais je veux dire par là que chacune et chacun devrait prendre ses responsabilités. Car être présidente ou président de commis-

sion, ce n'est pas seulement avoir un titre, cela signifie aussi un certain nombre d'heures de travail...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'aimerais revenir sur cette question avec humilité et sensibilité à l'égard du travail de la rapporteuse... Je crois qu'il y a confusion sur ce point, peut-être en raison de notes de séances contestées. En effet, d'après le sentiment de beaucoup, la commission des finances a accepté la proposition que nous avait soufflée M. le maire, à savoir qu'il y avait au sein du Secrétariat du Conseil administratif le demi-poste que requiert le Secrétariat du Conseil municipal, mais cela dans un groupe de comptes qui ne se vote pas puisqu'il figure dans le budget à six positions, alors que nous débattons ici du budget à trois positions. La commission des finances n'a donc pas créé de demi-poste, mais a apporté son soutien à la proposition du Conseil administratif et s'est engagée à le dire ici, lors de cette séance, de telle manière à ce que personne ne l'ignore.

Au souvenir de beaucoup d'entre nous, la création d'un nouveau poste a donc été refusée, de même que le poste compensatoire pris dans un autre service – selon le rapport, au Service juridique – n'a pas été accepté non plus. En revanche, l'objectif du bureau, relayé par la rapporteuse, a été précieusement défendu par la commission des finances, cela avec l'appui du Conseil administratif, qui nous a garanti qu'il mettrait à disposition ce demi-poste. Voilà pourquoi cet amendement n'a pas lieu d'être. Il ne s'agit pas de le refuser et de faire croire que nous ne voulons pas de ce demi-poste, pas plus qu'il ne s'agit de l'accepter, puisque nous créerions une situation qui n'est pas celle que nous désirons. Je propose donc que cet amendement soit simplement retiré par son auteur ensuite d'une déclaration conforme de notre maire.

M. Olivier Fiumelli (R). Le groupe radical s'associe tout à fait à ce qui vient d'être dit par M. Froidevaux. Nous reconnaissons bien sûr le surcroît de travail du Secrétariat du Conseil municipal. Nous relevons que nous en sommes en grande partie responsables et qu'il nous revient de faire le travail pour lequel nous touchons des jetons de présence. Nous refusons, sur le principe, la création d'un nouveau poste, mais nous encourageons vivement le Conseil administratif, avec ses ressources pléthoriques, à concéder un demi-poste au Secrétariat du Conseil municipal. Nous rejoignons donc le groupe libéral pour dire que cet amendement n'a pas lieu d'être.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 41 oui contre 33 non.

*Page 2, cellule A002000, Administration centrale,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement du bureau du Conseil municipal, que la rapporteuse vient d'expliquer et qui vise une augmentation de 5000 francs pour l'achat de toner pour les imprimantes des membres du Conseil municipal.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical est un peu surpris de cet amendement du bureau du Conseil municipal. Pour la petite histoire, je rappelle qu'au début de cette législature le Conseil municipal s'est offert des ordinateurs haut de gamme, accompagnés d'une imprimante. Nous nous sommes aussi affectés du personnel municipal pour régler nos problèmes à la maison ou au bureau; ce personnel se déplace même pour venir s'occuper de nos PC et des problèmes que nous rencontrons. Je rappelle aussi que nous touchons des jetons de présence qui ne sont de loin pas des *peanuts*; nous les avons même adaptés cette année pour compenser les charges sociales que nous devons désormais payer. Le groupe radical ne voit donc pas pourquoi la Ville devrait en plus payer le toner de nos imprimantes.

Mesdames et Messieurs, ce serait admissible si nous utilisions nos ordinateurs uniquement pour notre travail de conseillers municipaux, mais je ne pense pas que ce soit le cas. Pour s'en convaincre, il suffit de voir ce que font en ce moment les conseillers sur les PC qui sont ouverts... Dans ces conditions, je crois que nous sommes déjà suffisamment privilégiés et que chacun peut s'offrir le toner qu'il utilise, en grande partie, pour des besoins personnels. Nous refusons donc cet amendement.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je rappelle que le bureau compte un membre par parti et que, lorsque nous avons discuté de cet amendement, ce dernier a fait l'unanimité. Je suis donc surprise que certains reviennent en arrière. Mais ce n'est pas grave, Mesdames et Messieurs, si vous ne votez pas cette proposition du bureau. Cela dit, je ne veux pas entendre que nous sommes grassement payés, car c'est insultant pour toutes les conseillères et tous les conseillers qui se lèvent très tôt le matin et qui se couchent très tard le soir! En l'occurrence, nous sommes simplement payés pour le travail que nous faisons.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 41 oui contre 26 non (9 abstentions).

Page 2, cellule A002000, Administration centrale, groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises, groupe de comptes 435, Ventes.

Le président. La commission des finances propose un amendement au groupe de comptes 313 visant une augmentation de charges de 90 000 francs pour l'achat de 18 cartes journalières CFF, pour atteindre un total de 60 cartes.

Parallèlement, au groupe de comptes 435, un amendement de la commission des finances propose une augmentation de revenus de 90 000 francs, correspondant à la vente de ces 18 cartes journalières CFF.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts ont déposé cet amendement en commission des finances et aujourd'hui je le défendrai au nom de l'Alternative. Les cartes CFF journalières sont un sujet qui nous préoccupe depuis un certain nombre d'années, soit depuis 2003, et nous constatons qu'en matière de mobilité douce et de transport par le rail nous avançons vraiment très péniblement.

Je ferai un petit rappel historique en disant qu'en 2003, pour une population de 200 000 habitants en Ville de Genève, nous disposions de dix cartes journalières, de quinze en 2004, de trente en 2005, lesquelles ensuite ont été ramenées à quinze pour des raisons diverses de la part de l'administration et du Conseil administratif. En 2006, nous avons enfin pu passer à vingt cartes journalières et depuis 2007 trente cartes sont à disposition, toujours pour 200 000 habitants. C'est dire que, quatre ans après, le nombre de cartes n'a pas énormément varié alors qu'il y a, dans ce Conseil municipal et au sein de l'Alternative, une volonté manifeste, et déclarée à travers plusieurs motions, d'augmenter ce nombre.

Lorsque nous avons appris qu'à partir du mois de juillet ce nombre allait être augmenté et que, dans le projet de budget, le Conseil administratif prévoyait l'achat de 42 cartes vu le succès de ces dernières auprès de notre population, nous avons persisté dans nos petits calculs. Sachant que cette opération est neutre pour la Ville, nous avons jugé l'effort insuffisant et le Conseil administratif trop frileux à cet égard. Nous avons donc proposé un amendement en commission des finances, qui l'a validé, afin que le nombre de cartes journalières soit porté à soixante.

Cela répond véritablement à une attente de la population. Je rappelle qu'actuellement le délai pour obtenir une carte est de deux mois et que la population attend donc un peu plus d'audace de la part de notre municipalité. 60 cartes journalières – si vous voulez bien accepter cet amendement – pour 200 000 habitants, cela représente six cartes pour 20 000 habitants, alors que d'autres communes, comme Meyrin, disposent d'une carte pour 3000 habitants. Nous pensons qu'il est indispensable d'accepter cette augmentation, ce d'autant qu'elle ne coût-

tera rien à la municipalité. C'est une opération blanche, puisque si nous augmentons les charges nous enregistrons l'équivalent en recettes. Je vous remercie donc, au nom de l'Alternative, de bien vouloir accepter ces deux amendements.

M. Pascal Rubeli (UDC). C'est effectivement une opération blanche, puisque l'augmentation sera compensée par des recettes équivalentes. Nous acceptons cet amendement, parce que nous sommes pour la multiplicité des modes de transport. Nous nous insurgons toujours contre la suppression de places de parc pour les voitures, mais nous ne sommes pas opposés pour autant aux autres modes de transports. Ainsi, nous avons voté toutes les lignes de tram. S'agissant des cartes journalières CFF, il y en a effectivement trop peu et il est très difficile d'en obtenir, alors qu'elles sont pourtant payantes, Il nous paraît donc logique d'offrir des possibilités complémentaires, ce qui n'enlève rien à notre démarche à l'égard des divers moyens de transport en ville de Genève.

Mis aux voix, les deux amendements ci-dessus sont acceptés sans opposition (72 oui et 2 abstentions).

*Page 2, cellule A003000, Service juridique,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances visant une diminution des charges de 46 860 francs, correspondant à la suppression d'un demi-poste pour compenser la création du demi-poste de secrétaire au Secrétariat du Conseil municipal.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 34 oui.

*Page 5, cellule A700010, Conseil municipal,
groupe de comptes 313, Achats fournitures et autres marchandises.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement du bureau du Conseil municipal, qui vous a déjà été présenté tout à l'heure par M^{me} Anne Moratti Jung. Il vise une augmentation de 5000 francs, correspondant à l'achat d'un appareil pour l'impression des cartes de légitimation des membres du Conseil municipal.

M. Alexandre Chevalier (L). Au sein du groupe libéral, nous ne comprenons pas bien cet amendement. Nous ne comprenons pas ce que vient faire cette machine à imprimer des cartes de légitimation, alors que l'ensemble des conseil

res et conseillers municipaux ont déjà une carte. Nous ne comprenons pas l'utilité d'acheter une machine à 5000 francs, ni la mégalomanie qui saisit la présidence et le bureau cette année. Entre la photo du bureau du Conseil municipal à la gloire du président et les cartes de légitimation...

Le président. Veuillez rester sur le sujet, Monsieur le conseiller municipal!

M. Alexandre Chevalier. Je suis en plein dans le sujet, Monsieur le président! En l'occurrence, nous constatons que le bureau, décidément, est en train de construire un budget à sa gloire...

Le président. Pour 5000 francs...

M. Alexandre Chevalier. Je peux vous dire que 5000 francs, pour certaines familles, c'est beaucoup d'argent, Monsieur le président! Nous sommes ici pour travailler pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens de cette ville, et non pour bénéficier de je ne sais quelle carte de légitimation, qui servira à certains à parader en tant que conseiller ou conseillère municipale. C'est complètement aberrant! Pour ces raisons, nous ne pouvons accepter ces 5000 francs et nous refuserons cet amendement.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, nous avons déjà tous une carte de légitimation. Simplement, elle est numérisée, protégée et elle coûte très cher. L'autre problème est que nous sommes considérés comme un service de la Ville. Or nous sommes un parlement et le désir des membres du bureau, de gauche comme de droite, est d'avoir de nouvelles cartes de légitimation qui ne soient pas inféodées à un service. Nous avons examiné dans quelle mesure nous pouvions utiliser le système actuel, mais celui-ci coûte extrêmement cher. Ensuite, nous avons examiné comment faisaient certains organismes pour imprimer des petites cartes toutes simples. Nous avons constaté qu'il suffisait d'acheter un appareil à 5000 francs pour imprimer toutes nos cartes pendant des années et, notamment, chaque fois qu'un conseiller ou une conseillère démissionne et qu'une autre personne entre dans ce Conseil. La carte numérisée actuelle coûte très cher, même à l'unité et, avec cette machine, nous n'aurons plus de problème. Le représentant libéral parlait tout à l'heure d'investissement pour faire des économies plus tard: l'achat de cette machine, en l'occurrence, c'est exactement cela!

M. Guy Dossan (R). Ce qui gêne le groupe radical, ce n'est pas tant la machine que l'utilité même de ces cartes! Comme ancien membre de cette enceinte, puisque je suis conseiller municipal depuis quinze ans, je pense avoir dû sortir ma carte quatre fois, pour entrer à la piscine de Varembe! Je ne comprends donc pas vraiment à quoi servent ces cartes. Au Palais Eynard, quelqu'un nous ouvre la porte; pour les manifestations, nous recevons des invitations. Personne ne m'a jamais demandé ma carte de conseiller municipal. Il y a quinze ans, cette carte était un simple bout de papier avec une photo, signée par le président ou la présidente du Conseil municipal. Alors, comme le disait M. Chevalier tout à l'heure, cela devient de la mégalomanie! En veut-on une dans ce Conseil parce que les députés au Grand Conseil en ont une? Si ces cartes nous servent à quelque chose, d'accord, mais si elles ne nous servent à rien, il faut arrêter ce cirque! Nous refuserons évidemment cet amendement.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je crois que mes collègues préopinants se sont un peu enflammés... Je suis certain qu'ils voulaient dire que cette dépense est l'exemple même du doublon. Il serait si simple que le Conseil municipal prenne langue avec le Secrétariat du Grand Conseil, qui établit des cartes pour les députés. Contre remboursement des frais, nous pourrions très bien lui demander d'établir des cartes pour les conseillers municipaux de la Ville. Notre groupe refusera donc cet amendement, non pas pour les mauvaises raisons indiquées tout à l'heure, mais pour celle que je viens de vous exposer.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il me semble que nous sommes en train de débattre d'un problème vraiment mineur et qui est par essence l'affaire du bureau du Conseil municipal. Nos représentants au bureau ont travaillé là-dessus, M. Alain de Kalbermatten nous a bien expliqué de quoi il retournait. Mesdames et Messieurs, je regrette que vous n'ayez pas à exhiber davantage votre carte de conseiller municipal, puisque, comme vous le savez, elle vous donne notamment accès à tous les lieux culturels, aux musées, qui vous sont largement ouverts. Si vous ne l'exhibez pas beaucoup, c'est que vous n'y allez pas souvent...

En l'occurrence, j'aimerais exprimer ici, au nom du groupe démocrate-chrétien, l'appui à notre représentant au bureau, l'appui au bureau qui a planché sur cette proposition, parce qu'il faut aussi, à un moment donné, faire confiance à nos représentants s'agissant des problèmes de fonctionnement. Nous voterons donc cet amendement.

Le président. Nous interrompons là notre séance. Nous reprendrons nos travaux à 13 h 30. Je vous souhaite un bon appétit!

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 12 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3398
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3398
3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2009 (PR-635 A/B/C). Suite du premier débat	3398
4. Propositions des conseillers municipaux	3428
5. Interpellations	3428
6. Questions écrites	3428

La mémorialiste:
Marguerite Conus